Hermès, il est vrai, ne revendique cette indépendance en faveur de la raison que jusqu'au moment où elle a reconnu la nécessité de la lumière d'en haut et les moyens par lesquels cette lumière se communique : « L'emploi de la raison, dit-il, est illimité dans » l'introduction à la théologie, c'est-à-dire dans tout ce qui pré» cède la dogmatique : il faut bien qu'elle soit seule notre guide, » jusqu'à ce qu'elle nous en ait trouvé un autre ; » et il semblerait, d'après cela, que ce second conducteur une fois indiqué, la raison devrait se taire et se tenir à l'écart. C'est aussi ce que soutiennent les défenseurs de l'orthodoxie d'Hermès : ils prétendent que, d'après la doctrine de leur maître, la nécessité de la révélation, son existence et ses sources une fois reconnues, l'esprit doit puiser dans ces sources, avec une soumission entière, les vérités proposées à sa foi. Mais on comprend difficilement comment la raison, après avoir fait toute seule une route si difficile et si pleine de détours et de dangers, après avoir su, par on ne sait quel saut périlleux, s'élancer hors de l'immense océan du doute positif, pour venir tomber d'aplomb sur le rivage assuré de la certitude, et après avoir marché depuis là jusqu'à la connaissance de Dieu et jusqu'à la source de ses révélations, comment la raison, disons-nous, deviendrait tout-à coup si humble et si résignée.

On ne comprend pas surtout comment elle, que l'on reconnait capable de discerner les sources véritables de la révélation divine, de faire, pour nous servir du terme convenu, la critique de ces sources, elle ne le serait pas pour juger de leur degré de pureté, pour distinguer entre les choses qu'elle y puiserait, pour accepter les unes et rejeter les autres. Puis, même en laissant là cette première objection, le rôle qu'Hermès assigne à la raison n'implique-t-il pas des opinions arrêtées sur la nature actuelle de l'homme, et ces opinions n'auront-elles aucune influence sur la manière dont l'esprit saisira les vérités révélées? Le doute positif, l'impartialité, l'absence de toute supposition en théologie, ne sont-ce pas là des chimères? Toute introduction à la dogmatique ne contient-elle pas nécessairement en germe la dogmatique elle-même ! Et n'est-il pas vrai de dire, dans cette sphère aussi, que qui n'est pas avec Jésus-Christ est contre lui?

Hermès ne s'avouait pas cette conséquence. Dans sa *Dogmatique chrétienne catholique*, ouvrage qui fut publié en 1834, c'est-à-dire trois ans après sa mort, par un de ses principaux disciples, il fait les efforts les plus sincères pour accepter et pour rendre purement la doctrine de l'église à laquelle il appartient. Mais, nous devons le dire, il ne nous semble pas qu'il y réussisse. Il n'avance pas d'énormes hérésies, mais il n'expose pas non plus le système orthodoxe avec cette fidélité à la fois humble et savante que toute église a le droit de demander à ceux qui veulent enseigner sa doctrine. Il est dominé par le principe d'où il est parti, et de même que, lorsqu'il doutait, il n'oubliait jamais entièrement qu'il ne doutait que pour arriver à croire, de même, à présent qu'il croit, il se souvient trop qu'il n'est arrivé à croire qu'a la condition de douter. La bonne opinion qu'il a de la raison de l'homme passe, comme un fil rouge, à travers toutes les parties de sa dogmatique, et fausse toujours, sinon sa pensée, certainement du moins son expression. (*La suite à un prochain numéro.*)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

NOUVEAU PROCÉDÉ INAPRÉCIABLE

AVEC PERFECTIONNEMENT,

DE M. MAILLARD,

DÉGRAISSEUR DE LITS DE PLUMES,

Qui leur rend une douceur et une durée extraordinaire.

C'est par la force du feu qu'il remet à neuf les lits de plumes, et leur donne le moëlleux et la force de lits nouvellement faits, fussent-ils dans le plus mauvais état, par là il en prolonge la durée indéfiniment. Ce moyen détruit tous les insectes nuisibles à la plume, ainsi que la poussière et les mauvaises odeurs qui proviennent de différentes maladies, et qui souvent en occasionnent de graves dont on ignore la cause.

Il rend la plume blanche et nerveuse, devenue jaune par de mauvaises transpirations, au moyen d'une nourriture qu'il fait entrer dans le tuyau de la plume et lui procure par là une conservation pour nombre d'années.

Il se charge d'épanouir les ramifications de la plume, de manière à rendre 5 lits sur 4, plus souples, plus bouffants, plus duveteux que si la plume était neuve; il se charge encore, sur deux lits, d'en extraire un édredon superbe, sans endomager les lits.

Il affirme que son travail donne une grande conservation à la plume, et pour en convaincre les personnes qui veulent l'honorer de leur confiance, il les invite à venir le voir travailler et à peser leurs lits. Les personnes qui donneront leurs litteries le matin seront rendus le soir; il se charge de sécher les toiles que l'on voudra laver.

Ses fourneaux étant portatifs; il les transportera à domicile lorsque les personnes auront un local à lui procurer.

Son atelier est établi sur la place d'Armes, maison Classens.

BAINS PUBLICS.

Le soussigné prévient que ses bains seront ouverts DIMANCHE prochain, 15 de ce mois. BECKER, fils.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 1er juin 1838, un QUARTIER, composé de six places, plus cuisine, caves et grenier, situé Marché-aux-Poissons; occupé par M. le professeur Mersch. — S'adresser à M. Elter, Marché-aux-Herbes.

SEIGNEURIE
Deutsch-Brodersdorf.

LA VENTE PAR ACTIONS

DE LA BELLE ET RICHE

SEIGNEURIE DEUTSCH-BRODERSDORF, sur la Leitha en Basse-Autriche, avec toutes ses dépendances, consistant en château, parc anglais, bâtimens d'economie, métairie, distillerie, terres labourables, près, forêts, dîmes, droits seigneuriaux, chasse, etc.,

Evaluée juridiquement à UN MILLION 52,500 fl. val. de Vienne et de

L'HOTEL DE LA LANDSTRASSE, N° 381, A VIENNE,

AVEC

GRAND JARDIN,

d'une valeur de **125,980** florins v. de V.

aura lieu **IRRÉVOCABLEMENT LE 5 MAI** 1838 à Vienne, en présence du public, sous la garantie du gouvernement.

Les gains accessoires de cette vente sont de florins 50,000, 25,000, 12,500, 10,000, 7500, 6500, 6000, 5000, 2500, 2000, 1000, etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE, 20 FRANCS.

Pour 120 frs. 7 actions, dont 1 rouge gagnant forcément, pour 200 frs. 13 actions, dont 2 rouges, 20 actions, dont 3 rouges pour 300 francs.

Cette vente offre un avantage particulier que n'a encore présenté aucune autre : ce sont des actions primes bleues dont le moindre **GAIN SUR EST DE FLORINS** 500, lesquelles concourent d'abord a tous les lots du tirage principal et participent en outre, ainsi que les actions rouges, à un tirage spécial de 100 primes de fl. 50,000, 25,000, 7500, 6500, etc.

Une telle action bleue n'est accordée qu'aux acheteurs de 500 actions, mais pour faire jouir aussi de cette prérogative les preneurs d'une moindre quantité, on fournira sur 12 actions avec 2 rouge pour 240 fr. un bon de participation au porteur pour la 40e partie d'une de ces actions primes bleues, donnant droit à la juste part de tous les gains échéans de cette action.

En s'adressant directement à la maison soussignée qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les actions, le prospectus français de même que le bulletin officiel de tous les nos gagnans, franc de port.

Le paiement des actions peut se faire après leur réception.

Ecrire sans affranchir. **J. N. TRIER ET COMP.,**

Banquiers et Receveurs-généraux a Francfort s/M.

Holz-Versteigerung.

Am Montage, 23. des laufenden Monats April, Morgens um zehn Uhr, sollen auf Ersuchen des Herrn Baron von Reinach, von Hitzbach, im Walde genannt Großenbüsch, nächst Leudelingen, bei der Zollstätte, an der Straße von Luxemburg nach Esch, in dem diesjährigen Holzschlage, circa 120 Korden Buchen-Scheiter-Holz, und 9000 zweimal gebundene Reisbüscheln, den Letzt- und Meistbietenden, auf Borg, bis zum künftigen 11. November, öffentlich zugeschlagen werden.

Luxemburg, den 14. April 1838.

Holz-Versteigerung.

Die Lokal-Behörde der Gemeinde Steinsel, wird an den hiernach genannten Tagen, durch das Amt des Notars Mothe, aus Eich, öffentlich und auf Borg, in dem diesjährigen Holzschlage der folgenden Dörfer, versteigern lassen:

Am Donnerstag, 20. des laufenden Monats, um neun Uhr des Morgens, in dem Holzschlage des Dorfes Steinsel, 100 Eichen-Bäume, 40 Buchen-Bäume und 400 Korden (stères) Buchen-Brennholz;

Und am folgenden Tage, ebenfals um neun Uhr des Morgens, in dem Holzschlag des Dorfes Heisdorf, 118 Korden (stères) Buchen-Brennholz;

In jenem des Dorfes Helmsingen, 28 Bäume und 228 Eichen- und Buchen-Korden (stères);

In jenem des Dorfes Bereldingen, 116 Eichen- und Buchen-Korden (stères);

Und endlich in jenem des Dorfes Walferdingen, 140 Eichen- u[nd] Buchen-Korden (stères).

Heisdorf, den 11. April 1838. Die Lokal-Behörde,
Kintzele, Bürgermeister.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.